

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Caplan, tenue le mardi vingt-deux avril deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures à la salle multifonctionnelle, lieu des séances dudit conseil.

Sont présents : Mme Lise Castilloux, maire  
M. Paul-Égide Bourdages, conseiller  
M. Sylvain Bourque, conseiller  
M. Joshua Burns, conseiller  
Mme Maude Brinck-Poirier, conseillère  
M. Jean-Bertrand Molloy, conseiller

Est absent-e : M. Jean-Marc Moses, conseiller et maire suppléant

Est aussi présente : M. François Bouchard, directeur général et greffier-trésorier

Cette séance est sous la présidence de Mme Lise Castilloux, maire

Les membres présents forment le quorum.

---

Réouverture de la séance du 7 avril 2025

- 24.3 Poste temps partiel de préposé à l'entretien – autorisation d'affichage;
- 24.4 Course « Bouge jusqu'au bout du monde » - autorisation de passage;
- 24.5 Système de réservation en ligne – autorisation;
- 24.6 Coordinatrice du camp de jour – autorisation d'embauche;
- 24.7 Employés saisonniers d'été loisirs – autorisation d'embauche;
- 24.8 Installation d'un filet à l'extrémité des terrains de soccer – autorisation de déposer une demande au Fond région ruralité;
- 24.9 Fête de commémoration du 150<sup>ième</sup> anniversaire de Caplan – plaque commémorative;
- 24.10 Employés saisonniers d'été Travaux publics – autorisation d'embauche;
- 24.11 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – volet PPA-CE;
- 24.12 Remplacement de panneaux électriques non-conformes – confirmation de mandat;
- 24.13 PAVL rang 2 Est - lot 2-VPF36292 – autorisation de procéder à un appel d'offres;
- 24.14 Autre(s) sujet(s);
- 24.15 Période de questions;
- 24.16 Levée de la séance.

## RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE AJOURNÉE LE 7 avril 2025

### **RÉSOLUTION 025-04-107**

Le maire, Mme Lise Castilloux, procède à la réouverture de la séance ajournée le 7 avril 2025.

Monsieur Paul-Égide Bourdages propose l'adoption de l'ordre du jour avec la possibilité d'ajouter d'autres points.

Unanimité.

### **RÉSOLUTION 025-04-108**

#### **24.3 POSTE TEMPS PARTIEL DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN – AUTORISATION D'AFFICHAGE**

**CONSIDÉRANT** la charge de travail pour assurer le ménage des bâtiments et la préparation des salles municipales;

**CONSIDÉRANT QUE** la personne qui assurait le poste à temps partiel n'offre plus un service à la hauteur des attentes;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'affichage d'un poste d'entretien à temps partiel;

Adopté

**RÉSOLUTION 025-04-109**

**24.4 COURSE « BOUGE JUSQU'AU BOUT DU MONDE » - AUTORISATION DE PASSAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme Bouge pour que ça bouge et l'école Antoine Bernard désirent organiser une course à relais entre Carleton-sur-Mer et Gaspé le 11 et 12 mai prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** 120 à 160 jeunes de secondaire 1 à 5 participeront à l'événement et s'entraîneront pendant plusieurs semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** cette course a pour objectif de promouvoir les saines habitudes de vie et le plaisir de bouger;

**CONSIDÉRANT QUE** les participants vont courir a relais le long de la route 132 et qu'ils seront suivis par un accompagnateur adulte à vélo ainsi qu'une camionnette de sécurité;

**À CES MOTIFS**, Il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères:

**QUE** la Municipalité de Caplan autorise le passage des élèves sur l'accotement de la route 132 lors de la course qui se tiendra le 11 et 12 mai 2025.

**QUE** Bouge pour que ça bouge obtient les autorisations requises du ministère des Transports et de la Sûreté du Québec.

**QUE** Bouge pour que ça bouge, s'assure de la sécurité des participants.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-04-110**

**24.5 SYSTÈME DE RÉSERVATION EN LIGNE – AUTORISATION**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité avait un système de réservation en ligne pour les activités, mais plus particulièrement pour le camp de jour;

**CONSIDÉRANT QUE** pour des raisons administratives ainsi que pour faciliter les réservations, il soit préférable reprendre un abonnement;

**CONSIDÉRANT** les recherches effectuées par l'équipe de gestion de la municipalité;

**CONSIDÉRANT** les 2 soumissions reçues à 1 000\$ annuellement chacune excluant les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autorisé l'adhésion de la municipalité à la plateforme « Sport plus » pour la gestion des inscriptions aux activités municipales pour la somme annuelle de 1 000\$ excluant les taxes applicables.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-04-111**

**24.6 COORDONNATRICE DU CAMP DE JOUR – AUTORISATION D'EMBAUCHE**

**CONSIDÉRANT** la tenue du camp de jour à l'été 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice de l'été 2024 propose de revenir;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a été très satisfait de son rendement à l'été 2024;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de madame Caroline Arsenault au poste de coordonnatrice du camp de jours.

**QUE** madame Arsenault travaille à temps partiel à partir du début du mois de mai et à temps complet à partir du 9 juin.

**QUE** son salaire soit majoré de 2% par rapport à 2024 à 22.40\$.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-04-112**

24.7 **EMPLOYÉS SAISONNIER D'ÉTÉ – AUTORISATION D'EMBAUCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** la saison estivale requiert l'engagement d'employés saisonniers aux loisirs pour l'entretien des gazons, parcs et infrastructures récréotouristiques;

**CONSIDÉRANT QUE** ces embauches sont prévues aux prévisions budgétaires annuelles;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux d'entretien supplémentaires nécessitent que certains travailleurs débutent plus tôt;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autorise l'embauche de :

Jean-Yves Bujold	20 semaines à partir du 28 avril;
Ronald Poirier	16 semaines à partir du 19 mai;
Luc Bigaouette	20 semaines à partir du 28 avril;
Richard Dubé	12 semaines à partir du 9 juin;

**QU'**une prime de chef d'équipe équivalente à 15% de son taux horaire soit octroyé M. Jean-Yves Bujold tel que recommandé par le directeur général et greffier-trésorier.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-04-113**

24.8 **INSTALLATION D'UN FILET À L'EXTRÉMITÉ DES TERRAINS DE SOCCER – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE AU FOND RÉGION RURALITÉ**

**CONSIDÉRANT** la demande du club de soccer Adrénaline pour l'installation d'un filet à l'extrémité Est des terrains de soccer;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le contexte actuel l'organisation doit positionner des bénévoles pour récupérer les ballons sortants du terrain;

**CONSIDÉRANT** l'implantation prochaine d'un parc à vélo style libre à cette extrémité;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet est évalué à approximativement 5 500\$;

**CONSIDÉRANT** la volonté du club de soccer de s'impliquer financièrement dans le projet à hauteur de 500\$;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet est admissible à une aide financière du Fond région ruralité de la MRC Bonaventure;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par madame Maude Brinck-Poirier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fond région ruralité de la MRC Bonaventure au montant approximatif de 4 400\$.

**QUE** la municipalité s'engage à payer sa part d'approximativement 600\$.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-04-114**

**24.9 FÊTE DE COMMÉMORATION DU 150<sup>ÈME</sup> ANNIVERSAIRE DE CAPLAN – PLAQUE COMMÉMORATIVE**

**CONSIDÉRANT** les célébrations de la fête du 150<sup>e</sup> anniversaire de la Municipalité de Caplan;  
**CONSIDÉRANT QU'**une plaque commémorative en bronze est présente pour souligner le 125<sup>ème</sup> anniversaire;  
**CONSIDÉRANT QUE** de plus, le maire en poste, Mme Lise Castilloux, est la première femme à occuper cette fonction dans l'histoire de la municipalité et qu'il soit important de le souligner;  
**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de la Fonderie D'art d'Inverness pour la fabrication d'une plaque commémorative en bronze en son honneur;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**QUE** le conseil municipal autorise une dépense de 4 200 \$, excluant les taxes, à la Fonderie D'art D'inverse, pour la fabrication d'une plaque commémorative en bronze coulé;  
**QUE** ladite plaque soit installée à l'hôtel de ville de Caplan pour souligner le 150<sup>ème</sup> anniversaire de Caplan tout soulignant la reconnaissance de la contribution de Mme Lise Castilloux à titre de première femme mairesse.

Adopté.

**RÉSOLUTION 025-04-115**

**24.10 EMPLOYÉS SAISONNIERS D'ÉTÉ TRAVAUX PUBLICS – AUTORISATION D'EMBAUCHE**

**CONSIDÉRANT QUE** la saison estivale requiert l'engagement d'employés saisonniers aux travaux publics;  
**CONSIDÉRANT QUE** le service des travaux publics nécessite l'ajout pour la saison estivale d'un opérateur et d'un manœuvre;  
**CONSIDÉRANT QUE** ces embauches sont prévues aux prévisions budgétaires annuelles;  
**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;  
**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'embauche de :  
M. Michel Cyr, opérateur, 26 semaines  
M. Normand Ferlatte, 27 semaines

Adopté

**RÉSOLUTION 025-04-116**

**24.11 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) – VOLET PPA-CE**

**CONSIDÉRANT** programme d'aide à la voirie locale – volet PPA-CE qui prévoit une aide financière de 27 526\$ pour l'année 2025 et 2026;  
**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal doit déterminer quelle rue fera l'objet des travaux;  
**CONSIDÉRANT** la recommandation de la directrice des Travaux publics, appuyée par le directeur général;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Jean-Bertrand Molloy et résolu à l'unanimité des conseillers présents de compléter les travaux débutés sur la rue des Saules à l'aide du PPA-CE 2025-2026.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-04-117**

**24.12 REMPLACEMENT DE PANNEAUX ÉLECTRIQUES NON-CONFORMES – CONFIRMATION DE MANDAT**

**CONSIDÉRANT** l'inspection de nos bâtiments réalisés par notre assureur;

**CONSIDÉRANT QUE** cette inspection a relevé certaines problématiques au niveau de nos installations électriques;

**CONSIDÉRANT** la soumission reçue de Entreprises Martin Audet au montant de 3 070\$ excluant les taxes applicables, pour rectifier les non-conformités;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Sylvain Bourque et résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer le mandat à Entreprises Martin Audet au montant de 3 070\$ excluant les taxes applicables, pour rectifier les non-conformités soulevées lors de l'inspection.

**QUE** cette dépense soit financée par les opérations régulières.

Adopté

**RÉSOLUTION 025-04-118**

**24.13 PAVL RANG 2 EST - LOT 2- VPF36292 – AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES**

**CONSIDÉRANT** l'aide financière reçu dans le cadre du programme PAVL pour la réfection du rang 2 Est;

**CONSIDÉRANT QU'**en raison des autorisations environnementales le projet avait dû être scinder en deux;

**CONSIDÉRANT** la réception des autorisations environnementales et les plans et devis réalisés par la firme Tetrattech;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Paul-Égide Bourdages et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser un appel d'offres pour les travaux prévus au lot 2 du PAVL VPF36292.

Adopté

**24.14 AUTRE(S) SUJET(S)**

**RÉSOLUTION 025-04-119**

**24.14.1 RÉAMÉNAGEMENT DU BOULEVARD PERRON – MANDAT EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE**

**CONSIDÉRANT QUE** des problématiques de sécurité et d'aménagement sont présentes sur le boulevard Perron particulièrement au centre du village;

**CONSIDÉRANT QUE** les conduites souterraines doivent être remplacées sur certains tronçon du secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet de remplacement des conduites représente l'occasion pour réaménager sécuritairement le boulevard Perron dans ce secteur;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère des Transport et de la Mobilité durable demande à la municipalité de lui proposer des esquisses d'aménagement;

**CONSIDÉRANT** l'expertise de la firme Option aménagement dans le domaine et la soumission déposée au montant de 27 975\$ excluant les taxes applicables;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du directeur général et greffier-trésorier;

**À CES MOTIFS**, il est proposé par monsieur Joshua Burns et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer un mandat à la firme Option aménagement pour des services professionnels en architecture du paysage dans le cadre du projet réaménagement du boulevard Perron pour la somme de 27 975\$ excluant les taxes applicables.

**QUE** ce projet soit financé par les opérations courantes;

Adopté

#### 24.15 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soulevé

#### **RÉSOLUTION 025-04-120**

#### 24.16 LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur la proposition de monsieur Joshua Burns la séance est levée.

Il est 19h50

Unanimité.

---

Lise Castilloux  
Maire

---

François Bouchard  
Directeur général et greffier-trésorier

*Je, Lise Castilloux, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*